

N° 5222<sup>2</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

---

## PROJET DE LOI

portant création de l'établissement public  
„Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation“

\* \* \*

### FICHE FINANCIERE

DEPECHE DU MINISTRE DE LA SANTE  
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

(7.11.2003)

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en annexe un document relatif au projet de loi sous rubrique, actuellement en discussion à la commission de la santé et de la sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Le Ministre de la Santé,*  
Carlo WAGNER

\*

### FICHE FINANCIERE

Les dispositions du projet de loi qui ont un impact direct sur le budget de l'Etat sont celles prévues à l'article 14. Il s'agit en l'occurrence des dépenses suivantes:

1. 520.829,03 euros + intérêts échus depuis le 30 juin 2003 jusqu'à la clôture du compte à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers;
2. 4.636.821 euros comme dotation initiale, à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers.

